



PROCES-VERBAL N° 5

Commission Régionale Contrôle Mutations

Réunion du : Jeudi 24 août 2023

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

**Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1°) CAS DU JOUEUR : AL MAHFOUD Naim (U 14) de l'E.G. SALINES (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) au F.C. BASTELICACCIA (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) :

DEMANDE ACCORD CHANGEMENT DE CLUB.

Par courriel en date du mercredi 23 août 2023, le club du F.C. BASTELICACCIA (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) informe la Commission que le club de l'ENTENTE GALLIA SALINES (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) s'oppose au départ du joueur cité en rubrique et indique que le joueur a repris les entraînements dans sa catégorie au F.C. Bastelicaccia.

EN CONSEQUENCE :

La Commission demande :

👉 **Au club de l'E.G. SALINES de lui faire connaître pour sa séance du jeudi 31 août 2023, dernier délai, le motif motivé de ce refus.**

En cas de refus financier, que le club quitté démontre détenir une preuve de non-paiement des dettes et avoir pris des mesures concrètes envers ce joueur pour palier à cette situation.

👉 Au secrétariat de la Ligue Corse de Football de transmettre ce P.V. au club de l'E.G. SALINES pour information.

2°) CAS DES JOUEURS : DEMBELE Houmany et Hamouja SOUKOUNA du F.C. KINGERSHEIM (D1 FUTSAL LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL – DISTRICT D'ALSACE) à l'A.C. AJACCIO FUTSAL (D1, Ligue Corse de Football) :

OPPOSITION A CHANGEMENT DE CLUB.

Par courriel en date du mercredi 23 août 2023, le club de l'A.C. AJACCIO FUTSAL (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) informe la Commission que le club du F.C. KINGERSHEIM FUTSAL (LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL – DISTRICT D'ALSACE) refuse la demande de mutation des deux joueurs cités en rubrique, et indique que ces deux joueurs n'ont pas de contrat,

EN CONSEQUENCE :

La Commission demande :

👉 **A la LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL – DISTRICT D'ALSACE d'intervenir auprès du club quitté F.C. KINGERSHEIM FUTSAL de lui faire connaître pour sa séance du jeudi 31 août 2023, dernier délai, le motif motivé de ce refus.**

En cas de refus financier, que le club quitté démontre détenir une preuve de non-paiement des dettes et avoir pris des mesures concrètes envers ce joueur pour palier à cette situation.

👉 Au secrétariat de la Ligue Corse de Football de transmettre ce P.V. au club du F.C. KINGERSHEIM FUTSAL et une copie à la LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL – DISTRICT D'ALSACE (services des licences), pour information.